

Compte rendu du Conseil Municipal de la Commune d' ALIX - 69380

Séance du lundi 11 juillet 2016 à 20 h 30

Date de convocation du conseil : le 06 juillet 2016

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élu : Thierry RIGNOL

Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis, D'HENIN Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Michel HABER, Pascal LEBRUN, Muriel LIENGME, Frédéric MARTINEZ, Véronique MARTINEZ, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Cyril PRADAT, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donné procuration : Marie PAILLONCY à Franck DUMOULIN, Frédéric MARTINEZ à Cyril PRADAT

Membres absents :

Une minute de silence est respectée en mémoire de l'ancien Maire, Monsieur Antoine BLANC.

Approbation du Compte rendu du conseil du 30 mai 2016.

✓ **Autorisations spéciales d'absence pour évènements familiaux**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 59 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précise que « des autorisations spéciales d'absence, qui n'entrent pas en compte dans le calcul des congés annuels, sont accordées aux fonctionnaires, à l'occasion de certains évènements familiaux ». Dans le cadre de ces absences, l'agent perçoit 100 % de sa rémunération.

Ces autorisations sont accordées sur présentation d'une pièce justificative, et sous réserve des nécessités du service.

Les jours doivent être pris de manière consécutive, et à la date de cet évènement.

Pour mettre en place de telles autorisations spéciales d'absence, les collectivités doivent prendre l'avis du comité technique du Centre de Gestion. Vu l'avis favorable du comité technique du 07 juin 2016, il est proposé d'adopter une liste d'autorisation spéciale d'absence, conforme à celle proposée par le Centre de Gestion du Rhône.

Vote : proposition acceptée à l'unanimité des membres présents

✓ **Evolution du contrat maintien de salaire (en partenariat avec le Centre De Gestion)**

Conformément au décret du 8 novembre 2011, il y a lieu d'actualiser le dispositif de participation financière à la protection sociale des agents, en passant d'un contrat groupe à un contrat labellisé.

A ce jour, le contrat groupe est signé avec un taux global de participation mensuelle de 1,23 %, réparti entre la part patronale (0,308 %) et la part salariale (0,922 %).

La part patronale représente en moyenne 4,92 euros/mois/agent (calcul fait en simulant que tous les agents soient à temps complets).

Dans le contrat labellisé, la part patronale doit désormais être fixée forfaitairement par délibération (délibération qui ne peut être prise qu'après avis du comité technique du CDG 69).

Ce montant sera proratisé en fonction du temps de travail de l'agent.

Le taux global sera de 1,42% jusqu'à la fin de l'année 2016 puis de 1,58%.

Concrètement, sur la feuille de paye, l'agent cotisera dans la part salariale sur la totalité du pourcentage. Et il y aura une ligne « gain » correspondant au montant forfaitaire de la part patronale décidé par la collectivité.

Les agents non couverts à ce jour pourront intégrer les garanties maintien de salaire dans les mêmes conditions que les agents déjà adhérents si la participation de l'employeur est > ou égal à 5 euros. En dessous de 5 euros un délai de stage (1 an) leur sera demandé.

Montant proposé par le conseil municipal : 5 euros

Vote : proposition acceptée à l'unanimité des membres présents

✓ **Retrait de la commune de Quincieux du SIBA**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune de QUINCIEUX a délibéré pour demander son retrait du Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues (SIBA) considérant que, du fait de son rattachement à la Métropole, elle n'a plus d'intérêt dans l'exercice des compétences exercées par le Syndicat.

Le Comité syndical du SIBA s'est prononcé favorablement pour ce retrait dans sa séance du 29 juin 2016.
Les communes adhérentes au SIBA, doivent délibérer dans un délai de 3 mois sur le retrait de la commune de QUINCIEUX.

Un arrêté préfectoral viendra ensuite valider ce retrait par une modification du périmètre du SIBA.

Vote : proposition acceptée à l'unanimité des membres présents, pour le retrait de la commune de Quincieux du SIBA

✓ **Présentation du rapport annuel du SIEVA sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable pour l'exercice 2015**

Le prix de l'eau ne va pas augmenter cette année.

✓ **Point sur l'avancement du PLU / Réunion Publique / Géoportail**

Retour sur les quelques remarques suite à la réunion publique du 28/06.

La carte des aléas a été établie par le cabinet Alpes Géorisque. Elle est en ligne et consultable sur le site de la commune. Cette carte a été traduite sous forme de carte des risques dans le futur PLU de la commune.

Présentation du calendrier et des différentes étapes à venir.

Géoportail sera obligatoire à partir du 01/01/2020. Cet outil permet d'accéder aux dernières versions des PLU

✓ **Point sur Travaux. Ecole + Eclairage façade de la Mairie**

Eclairage de la façade de la Mairie. Société GT ELEC. 2 420,00 euros TTC

Le 15 juillet la société PRO-POSE intervient à l'école pour la pose de fenêtres. 7 257,72 euros TTC.

Commande passée auprès de la société COICAUD pour la sécurisation de l'école. 9 933,60 euros TTC.

Les autres travaux à venir dans l'été sont l'aménagement d'un atelier TAP, l'accessibilité à l'école aux PMR.

✓ **Point sur les investissements concernés par le programme de demande de subvention**

Les programmes en cours doivent être soldés pour lancer un nouveau projet pluriannuel. Nous avons deux ans pour finaliser ces programmes, et à minima, pour préserver la validité de la subvention, les projets doivent être chiffrés pour début octobre.

✓ **Point sur la gestion du personnel**

Possibilité de prolonger un contrat aidé sur deux ans. A voir avec la personne concernée.

Une personne est embauchée pour la période estivale en remplacement de notre employé communal.

✓ **Point sur les TAP et le règlement périscolaire**

Un règlement commun aux trois services proposés par la mairie (cantine, garderie périscolaire et TAP) a été réécrit en remplacement des règlements historiques de ces services.

Le portail famille du logiciel e-enfance est en place et permet aux familles d'inscrire, de désinscrire les enfants et d'effectuer le règlement en ligne.

Notion de responsabilité et réorganisation des appels lors des entrées aux services.

Pour information, l'avenant au PEDT a été transmis à la DASEN pour être reconduit pour une période de 2 ans.

Le planning des intervenants TAP et des activités proposées pour la rentrée scolaire, sera prochainement mis en ligne sur le site.

✓ **Intervention commission intercommunale agriculture**

Afin de lancer de nouvelles innovations, la commission va être ouverte à des participants non élus (agriculteurs ou autres).

Les 02 et 03 avril 2017, il est prévu des carrés de producteurs.

Un sentiment de manque d'implication de certaines personnes de la filière agricole et viticole est ressenti.

✓ **Point sur le dispositif « participation citoyenne »**

Suite à la réunion du 14 juin dernier, à ce jour, 7 personnes se sont portées volontaires pour devenir référents de quartier. Ces personnes devraient suivre une petite formation dans l'automne.
Pour rappel, il ne s'agit pas du dispositif « Voisins vigilants » en place dans certaines communes.

✓ **Questions diverses**

La gazette va être distribuée courant semaine prochaine.

Une subvention pourra être allouée par le service de notre député pour une association communale.

Le courrier de M Cluzel, concernant l'état du cimetière est lu en séance. Pour infos, un aménagement du carré des indigents, à l'entrée du cimetière est prévu, mais ces opérations de reprise de tombe nécessitent des délais incompressibles.

Dans le cadre du PLU, le 12/09 à 14h00, aura lieu la réunion publique personnes associées (services de l'état).

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00

Prochaine réunion : le 19 septembre 2016 à 20h30

Suivent les signatures

Les adjoints et conseillers municipaux

Le maire.

A blue circular official stamp of the Mayor of Alix-les-Bains. The stamp contains the text "MAIRIE D'ALIX" at the top, a central emblem, and the number "(69380)" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written across the stamp.